

Résumé de la thèse

Les pratiques organisationnelles et sociales non-marchandes et non-hiérarchiques liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication suscitent aujourd'hui de nombreuses réactions et controverses. Certains acteurs et chercheurs en contestent l'existence, d'autres affirment qu'il s'agit d'un phénomène minoritaire ou non durable, d'autres enfin, les cantonnent à la sphère virtuelle. S'inscrivant dans ces débats, ce travail analyse les différentes approches théoriques qui les sous-tendent, et les confronte à une observation empirique du réseau coopératif des logiciels libres et du projet d'encyclopédie libre et ouverte Wikipédia, en les replaçant dans le contexte idéologique propre à l'activité informatique. En développant un cadre conceptuel adéquat pour l'étude de ces entités sociales qui s'appuie sur l'interactionnisme symbolique et la sociologie critique d'Ivan Illich, cette réflexion dévoile la spécificité organisationnelle, économique et sociale de ces nouvelles pratiques, et expose ce qui a favorisé leur développement et leur croissance au cours de ces trois dernières décennies. L'accent est tout particulièrement mis sur l'intégration des facteurs culturels et sur la compréhension des mécanismes qui favorisent l'essor et l'expansion de ces nouvelles pratiques dans d'autres activités. Au final, cette réflexion rejoint un des questionnements fondamentaux de la société contemporaine, à savoir, celui posé par le développement de l'économie non-marchande et non-hiérarchique et par la déprofessionnalisation des activités immatérielles.

Commentaires de soutenance

Le travail est d'une grande qualité, mené de manière participante et organisé avec méthode et souci de la démonstration. Le candidat a une bonne maîtrise des outils statistiques qu'il utilise et un référentiel philosophique intéressant : Pierre Clastres, Ivan Illich, Marshall Sahlins.

Il y a dans ce travail deux aspects qui sont intéressants :

- le programme de recherche
- la problématique

Sur le premier point, je ne peux que me féliciter qu'un candidat envisage les croisements entre une partie des TICS (celle qui relève du gratuit) et une partie de l'économie (celle de l'économie sociale). Il faut regretter que Mr Grassineau n'ait pris qu'une petite partie de l'économie sociale (SEL, etc) pour mieux se conformer à *la méthodologie de l'idéal-type de M. Weber et non celle d'un continuum de pratiques sociales*. Ce positionnement méthodologique est important car il conduit le doctorant à un affrontement radical avec la professionnalisation du savoir alors que la réalité du terrain des logiciels libres me semble plus nuancée. Ce programme de recherche de croisement entre ces deux thématiques que j'avais lancé à travers la revue Terminal en 2004 et qui n'avait pas été suivi d'effets a plusieurs entrées : le territoire, les formes de pouvoir, l'innovation, ou enfin la propriété, etc. Benjamin Grassineau n'a

connu ce programme qu'à la fin de l'écriture de sa thèse, ce qui explique peut-être qu'il n'ait retenu que l'aspect du pouvoir.

Sur la problématique, la question que pose le postulant pourrait être exprimée en ces termes : comment expliquer que dans un monde marchandisé (où tout s'achète et tout se vend) il existe encore des îlots de gratuité ? Et quel sens peut-on donner à ces îlots ? Sa signification et sa direction.

M. Grassineau voit dans l'accroissement du nombre d'offreurs de savoir un signe d'affrontement d'intérêts sur le monopole idéologique du savoir, rejoignant ainsi les thèses d'Illich et la direction qu'il donne aux mouvements sociaux. La réalité me paraît plus pernicieuse. Je crois que la thèse d'Arrow aurait pu servir de fil conducteur.

Pour cerner la question, on peut cadrer la question avec Karl Polanyi (KP). Pour cet auteur, il y a fondamentalement une incomplétude du système de marché parce qu'il y a une impossibilité de « marchandiser » trois facteurs fictifs : l'homme, la nature et la monnaie. En ce sens, ce n'est pas une énigme puisqu'il ne peut en être autrement ! Mais notons bien d'abord qu'on donne chez KP pour argument positif un présupposé normatif, ensuite que KP ne démontre pas pourquoi ces marchandises ne seraient pas marchandisables et enfin KP ne nous dit pas pourquoi d'autres facteurs ne seraient pas marchandisables. Or, c'est précisément l'hypothèse qu'évoque Arrow. Pour ce dernier, « l'information ne serait pas une marchandise ». Et pourquoi ne pourrait-elle pas être une marchandise ? Tout simplement, parce que celui qui ne connaît pas le contenu d'une information ne souhaite pas l'acquérir puisqu'il ne la connaît pas alors que lorsque vous la connaissez, vous ne souhaitez plus en donner un prix. Dit autrement, contrairement à un bien matériel, lorsqu'on échange des biens immatériels, on n'en perd pas la propriété. L'information n'est donc pas un véritable « marché ». L'hypothèse d'Arrow est que si on s'échange l'information, c'est qu'elle sert à produire des biens dérivés marchands. Derrière la gratuité, se cacherait donc du marchand qui ne peut pas se passer économiquement du gratuit.

Ce résultat est assez logique avec la conséquence du paradoxe. Car la seule façon pour une firme aujourd'hui d'être compétitive, c'est d'accélérer le processus de fabrication de la richesse de façon à toujours devancer l'imitateur. Car les produits nouveaux n'ont pas le temps d'attendre que le taux d'équipement des ménages atteignent ses limites, l'obsolescence devient la seule arme de la compétition. D'où cette course à l'innovation technologique qui explique la crise financière que nous traversons. Ce ne sont pas les subprimes ni la bulle internet qui expliquent les crises successives, c'est la course à l'innovation technologique. Loin de considérer que la relation entre l'hypercompétition et la spéculation financière était vertueuse parce qu'elle multipliait les innovations et donc accroissait la prospérité, il faut plutôt en déduire que le modèle économique n'était pas durable car le renouvellement incessant des gammes et des produits détruisait finalement plus de valeur économique qu'il n'en créait. D'où le recours systématique à la bourse pour financer des investissements trop nombreux et trop coûteux.

Dans ce contexte, la production de logiciels libres a un double effet : d'une part, elle produit une culture alternative nourrie par le souci de lutter contre le monopole ; ce n'est pas contre la marchandisation que lutte le logiciel libre, c'est contre le monopole des systèmes propriétaires. De ce fait, elle produit davantage d'autonomie des gens et le propos de B. Grassineau est validé.

Mais d'autre part, elle produit une soupape inattendue du système dans lequel elle s'insère. Et c'est pour cela que loin d'y voir un affrontement, il faut davantage y comprendre un arrangement fortuit qui intéresse tout le monde. Ce n'est peut-être pas ce que nous aurions souhaité (ni Mr Grassineau, ni moi-même !) mais cette analyse est peut-être plus près de la réalité.

En tous cas, le rapporteur insiste sur le caractère original de ce travail et le débat auquel il contribuera et précise l'avis très favorable qu'il émet sur cette thèse.

Jacques PRADES
Maître de conférences en sciences économiques
Habilité à diriger des recherches
Université de Toulouse 2 le Mirail

Réponse de Benjamin Grassineau

Bonjour, je réponds dans ce texte aux questions et remarques que vous avez faites à propos de mon travail de thèse.

« Il faut regretter que Mr Grassineau n'ait pris qu'une petite partie de l'économie sociale (SEL, etc) pour mieux se conformer à la méthodologie de l'idéal-type de M. Weber et non celle d'un continuum de pratiques sociales. Ce positionnement méthodologique est important car il conduit le doctorant à un affrontement radical avec la professionnalisation du savoir alors que la réalité du terrain des logiciels libres me semble plus nuancée. »

Je vous remercie pour cette critique, qui me paraît entièrement justifiée, mais qui signale plus, je le pense, un problème de formulation dans mon travail, qu'un véritable défaut dans ma recherche. En effet, ce que j'ai cherché à montrer dans cette thèse, c'est qu'à la manière, par exemple, dont Karl Marx oppose les classes sociales, il est possible d'opposer les différents cadres organisationnels au sein d'une activité, même si, indéniablement, les frontières entre chaque cadre organisationnel sont davantage continues que discrètes. C'est pourquoi, vous avez parfaitement raison de souligner qu'elles forment un continuum dans les faits. Mais je pense que la clarté du raisonnement gagne à opposer des entités considérées, temporairement, et pour les besoins de l'analyse, comme bien distinctes. Cela permet, à mon sens, toujours à l'instar de ce que fait Karl Marx, de bien comprendre les forces qui sont en jeu dans la confrontation, voire le conflit (ou encore la coopération) entre les différents cadres organisationnels au sein de l'activité informatique immatérielle et des activités culturelles.

A titre d'exemple, s'il existe une opposition entre le réseau coopératif des logiciels libres, où c'est le *principe d'ouverture* (à différents niveaux : codes, projets, usage) qui est posé en principe d'action ; et le marché des logiciels, où c'est le *principe de fermeture* (la propriété privée, les brevets, les entreprises fermées) qui est retenu comme fondement idéologique, pratique et juridique ; il est vrai que les comportements sont plus nuancés. Dans les projets de logiciel libre, par exemple, la fermeture des projets, via le contrôle des droits

d'accès au CVS, donne lieu à des comportements qui s'apparentent plus ou moins à ceux qu'on peut observer dans des systèmes marchands ou bureaucratiques¹. Symétriquement, des plateformes marchandes, comme par exemple Second Life, sont fondées sur un principe d'ouverture et sur un principe participatif. Les participants peuvent entrer directement dans le jeu, produire des scripts Java, des objets virtuels, des animations, qui, en s'accumulant, forment le décor du métavers. Faut-il alors les classer dans la catégorie des cellules ouvertes ? Non si on considère que nombre de ces fonctionnalités (de création) sont indirectement payantes, et que l'ouverture et la participation sont à double tranchant : certes, elles améliorent le jeu collectivement, et tous les participants en profitent, mais elles constituent aussi, et surtout, un fond de commerce pour l'entreprise Linden Lab qui gère le jeu.

Pour ces raisons, dans mon travail, j'ai essayé de prendre comme objet d'étude des projets qui se rapprochaient le plus de l'idéal-type du réseau coopératif ou de la cellule ouverte, au moins à un certain stade de leur évolution. Le projet Wikipédia m'a semblé de ce point de vue être un bon exemple, car il a été, au départ, fondé sur une grande ouverture, et sur un principe de fonctionnement en réseau. Même s'il est vrai qu'il tend de plus en plus à se fermer et à rejoindre un modèle plus bureaucratique. On pourrait également citer le réseau Usenet à ses débuts.

J'ai aussi tenté, vers la fin de ma thèse, de montrer que le modèle du logiciel libre et de la participation libre et ouverte pouvait être perverti par ce qu'Ivan Illich appelle le *travail fantôme*². Dans ce cas, il y a une sorte d'« asservissement » des réseaux coopératifs, qui sont amenés à fournir des ressources au marché. On peut d'ailleurs se demander si le modèle du noyau Linux proprement dit, ne s'oriente pas vers cette configuration. Puisque la contribution au développement du noyau est de plus en plus assurée par des firmes. Les développeurs bénévoles qui tentent de rejoindre le cercle des développeurs de Linux, et fournissent donc des contributions gratuites, voient alors leur travail « récupéré » pour servir une économie de l'open source lucrative. Et, dans certains cas, leur contribution est « quasi-obligatoire » pour progresser dans la carrière professionnelle.

Encore une fois, je pense donc que vous avez donc parfaitement raison de souligner que le modèle-type du réseau coopératif des logiciels libres, tel qu'on peut le retrouver par exemple dans les *hacklabs* décrits par Alexandra Haché, désigne plus une « extrémité » au bout d'un continuum de pratiques et d'opinions, qu'un segment proprement-dit du continuum – et notons qu'à l'autre extrémité, se situerait le monopole de Microsoft et les brevets logiciels.

Néanmoins, tout l'intérêt des logiciels libres, c'est qu'il existe deux critères qui permettent clairement de différencier quels types d'échange se situent au sein du réseau coopératif, ou au contraire, au sein du marché. L'un est technique : Internet constitue, au moins encore pour quelques temps, une plateforme d'échange libre, en réseau et ouverte, fondée en grande partie sur

1 Voir notamment Thomas Basset, « Monographie d'un logiciel libre : VideoLAN. Légitimité, pouvoir et reproduction d'une structure hiérarchique entre personnes reliées par Internet et regroupées au sein d'une organisation collégiale », septembre 2003, Institut d'Études Politiques de Paris. DEA de sociologie de l'action organisée.

2 Voir Ivan Illich, *Le travail fantôme*, Paris, Seuil, 1981.

la gratuité. Surtout dans le cadre des échanges pair à pair. L'autre est un critère juridique, les licences délimitent la frontière entre les échanges internes et externes au réseau. Puisque dès lors qu'un logiciel est mis sous une licence libre, les échanges de code qui transitent sous cette licence dérogent, à mon sens, au principe de la « propriété privée », donc au principe marchand. Et il en va de même pour les biens culturels immatériels en général; voire, pour les biens matériels (livres en bookcrossing).

Il existe d'ailleurs, de ce point de vue, des stratégies que les firmes mettent en place pour tenter de conserver un certain contrôle sur le code, même lorsque celui-ci est mis en circulation. En somme, la situation pourrait être comparée à celle de l'échange de paroles qui entoure un acte marchand. L'échange de paroles n'est pas fondamentalement un acte marchand, sauf s'il s'inscrit dans une campagne publicitaire (dans ce cas, il faut « payer pour parler »), car l'accès à ces paroles n'est pas limité. Cependant, il a bien indirectement une finalité marchande. Encore que ce ne soit pas toujours le cas. Bien des gens, par exemple, vont sur les vide-greniers pour discuter, se promener, etc. Je pense que cette idée rejoint probablement, bien que je ne sois pas expert en la matière, celle de Karl Polanyi pour qui l'économie peut être encadré dans le social (l'échange économique est alors plus un prétexte pour nouer des liens sociaux comme dans les SEL ou dans certains vide-greniers), ou au contraire, le social peut être encadré dans l'économie. Dans ce cas, la situation se rapproche de celles décrites par Ivan Illich sur le travail fantôme. Je pense également en avoir donné quelques exemples à la fin de ma thèse avec les « blogs persos », où la finalité sociale (se faire connaître) finit par rattraper la finalité économique (augmenter le blog-ranking et donc augmenter la rémunération publicitaire de la plateforme d'hébergement).

Par cette réponse, j'espère donc répondre en partie à la problématique que vous soulevez, et sur laquelle je me suis beaucoup questionné depuis que j'ai eu connaissance de votre texte. Je pense qu'elle est résumée ici.

« Or, c'est précisément l'hypothèse qu'évoque Arrow. Pour ce dernier, « l'information ne serait pas une marchandise ». Et pourquoi ne pourrait-elle pas être une marchandise ? Tout simplement, parce que celui qui ne connaît pas le contenu d'une information ne souhaite pas l'acquérir puisqu'il ne la connaît pas alors que lorsque vous la connaissez, vous ne souhaitez plus en donner un prix. Dit autrement, contrairement à un bien matériel, lorsqu'on échange des biens immatériels, on n'en perd pas la propriété. L'information n'est donc pas un véritable « marché ». L'hypothèse d'Arrow est que si on s'échange l'information, c'est qu'elle sert à produire des biens dérivés marchands. Derrière la gratuité, se cacherait donc du marchand qui ne peut pas se passer économiquement du gratuit. »

« Dans ce contexte, la production de logiciels libres a un double effet : d'une part, elle produit une culture alternative nourrie par le souci de lutter contre le monopole ; ce n'est pas contre la marchandisation que lutte le logiciel libre, c'est contre le monopole des systèmes propriétaires. De ce fait, elle produit davantage d'autonomie des gens et le propos de B. Grassineau est validé. Mais d'autre part, elle produit une soupape inattendue du système dans lequel elle s'insère. Et c'est pour cela que loin d'y voir un affrontement, il faut davantage y comprendre un arrangement fortuit qui intéresse tout le

monde. »

Vous touchez là, je pense au centre de ma problématique. Et je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que, l'information étant un bien non-rival, une fois acquise, elle n'a plus de valeur marchande (on peut la donner sans s'en priver), et de plus, il est peu coûteux de la diffuser. C'est d'ailleurs cette propriété de l'information qui, à mon avis, explique le développement exponentiel des réseaux pair à pair. Comme il est assez peu coûteux (hormis les problèmes relatifs à la bande passante résolus par des dispositifs techniques assez simples) de mettre l'information à disposition du réseau, les internautes le font sans trop se « poser de question ». Il est certain qu'ils n'en feraient pas de même avec leur voiture !! Pour toutes ces raisons, il n'existerait pas de « marché de l'information » – ce qui tendrait au passage, à corroborer les hypothèses que j'ai émises plus haut.

Cela étant dit, je voudrais faire trois remarques.

- Ce que j'ai essayé de montrer, c'est que, dans la mesure où l'usage d'un bien dépend d'un contexte technologique, culturel et juridique, la « non-rivalité » peut être « artificiellement » « étendue » à d'autres biens, comme des biens matériels. Et on rejoint à cet endroit toute la galaxie de l'économie sociale et solidaire. Par exemple, grâce au partage, ou au don de biens superflus, on « diminue » la rivalité. Ou grâce à des procédures de création d'un bien public à partir d'un bien privé comme pour les livres mis en bookcrossing. Il y a certes rivalité d'usage, mais c'est plus, dans le cas d'un livre en bookcrossing, la valeur marchande qui crée cette rivalité que la valeur d'usage proprement dite. Puisque, si une fois un livre lu, le lecteur le remet en circulation, il va favoriser le partage du livre (on peut aussi envisager des séances de lecture publique). La question du vivant pose également ce genre de questions, une plante qui peut être facilement bouturée est-elle entièrement « rivale » ? De plus, une plante décorative est-elle rivale, si l'usage qu'on en fait consiste seulement à la regarder ? Je ne pense donc pas que le problème soit purement technique. Il me semble que pour l'analyser correctement, au moins dans le cadre d'une recherche sociologique, il faudrait tenir compte du contexte culturel et institutionnel et du contexte d'usage collectif des biens.
- A preuve de cette dernière affirmation, on constate que symétriquement, bien que l'information ne devrait pas, théoriquement, être commercialisée, elle fait l'objet d'un marché de plus en plus massif, soutenu par des procédures artificielles de rétention, de contrôle, de blocage de l'accès, etc. Ce marché tendant par exemple à être étendu à l'information génétique, aux brevets logiciels, aux plans d'architecture navale, aux données statistiques, à la musique, etc. Il faut donc en conclure que l'information peut être artificiellement raréfiée (au même titre que les plantes dont l'information génétique tend à être privatisée); l'organisation de la pénurie s'appuyant sur l'imposition collective de règles techniques et juridiques. C'est je pense ce sur quoi insistent les partisans du logiciel libre au sens strict. L'aspect marchand des échanges de service leur semblant par contre aller de soi (ils ne sont pas prêts à travailler pour rien !). Et il est d'ailleurs très probable que Richard

Stallman et les premiers développeurs du logiciel libre n'aient pas anticipé l'afflux massif de contributions anonymes et volontaires au logiciel libre qui a marqué la fin des années 1990.

- Troisième remarque, limiter l'échange d'informations à de pures stratégies économiques, comme le fait Arrow, me paraît très certainement juste au sein du paradigme néoclassique, mais beaucoup moins évident, et en tous les cas, beaucoup plus sujet à controverse, si l'on sort du strict cadre néo-classique, et encore plus du cadre de l'économie. De nombreux auteurs, notamment dans le champ très riche de l'anthropologie économique, ou dans celui de la sociologie de la communication, ont montré comment l'information pouvait jouer un rôle complexe dans les échanges sociaux. Certes, même dans ces champs de recherche, il reste à savoir si la communication peut être réduite à un simple échange utilitaire, à une sorte d'utilitarisme psychologique, comme le supposent par exemple certains courants de la psychanalyse ? Mais je pense que la question reste encore en débat. Alain Caillé, et par la suite, le MAUSS ont bien montré que l'application des modèles utilitaristes dans le champ de la communication et des échanges d'informations présente de nombreuses limites.

Ces trois remarques me semblent importantes pour montrer toute la complexité de la situation qui est actuellement en jeu. En effet, si les pratiques non-marchandes s'« étendent » vers l'économie des services (en plus des biens), les acteurs des réseaux coopératifs risquent de se heurter rapidement à une baisse des contributions, ou bien à une efficacité très limitée des logiciels libres ou à une qualité limitée des autres biens culturels (*modèle open source*). Bien des protagonistes seraient donc alors tenté de revenir à l'information comme bien marchand (*modèle propriétaire*). Ce que de nombreuses firmes tentent de faire plus ou moins; mais comme vous le faites remarquer, le modèle de l'information propriétaire est difficile à mettre en œuvre (même techniquement). Une solution peut alors être de « politiser » le logiciel libre et la culture libre, pour augmenter le nombre de contributions, un peu à la manière d'une « église » (*modèle du hacking*) ! Mais ce modèle du hacking peut entrer en contradiction avec le modèle open source qui tente de marchandiser les services fournis gratuitement par les firmes. Et de plus, le modèle open source peut lui-même devenir un refuge face aux difficultés liées à la privatisation des biens immatériels (c'est frappant dans la musique). De même, comme vous le soulignez, comme l'innovation devient de plus en plus couteuse, une privatisation partielle de l'information, ou le contrôle des services sur un bien fourni gratuitement (cas de l'open source), permet de capter des rentes qui viennent compenser les coûts de plus en plus élevés de l'innovation. Au final, je pense qu'on observe donc, comme vous le soulignez bien, un arrangement entre les différents intérêts, le tout convergeant vers le modèle open source (qui peut s'étendre aux plateformes de dépôt musical, de réseaux sociaux, de blogs, etc.).

Mais, pour en revenir à la partie prospective de l'étude, il ne me semble pas évident que ces stratégies des firmes soient viables à long terme. Pourquoi ? Tout d'abord parce que les évolutions techniques d'Internet (développement des réseaux d'échanges anonymes et cryptés type Freenet qui sont très difficiles à contrôler) me paraissent difficilement conciliables à long terme, avec toute tentative de privatisation de l'information. Ce qui

condamne, au moins potentiellement, l'existence du modèle propriétaire. J'ajouterai de plus que les résistances culturelles et sociales seront probablement de plus en plus fortes à ce modèle (surtout quand elles touchent le vivant). De plus, le modèle open-source (fourniture d'un bien gratuit avec services payants), ne me paraît viable qu'à la condition qu'il n'y ait pas de logiciels « aisés » à utiliser. Or, il me semble qu'une règle valable pour l'évolution des logiciels, c'est qu'ils vont vers davantage d'ergonomie et de facilité d'usage. Si bien qu'à terme, par exemple, l'administration d'un réseau pourrait devenir relativement aisée. Il y aurait d'ailleurs un parallèle à faire entre le *mouvement pour la simplicité volontaire* et le hacktivisme des « geeks » qui rechignent à utiliser des outils logiciels trop complexes. Néanmoins, de ce point de vue, je dois reconnaître qu'on ignore quelles seront les solutions techniques employées. Vont-elles aller vers une autonomie accrue de l'utilisateur ? Pourquoi la tendance vers un usage plus facile des outils logiciels se poursuivrait-elle ? Peut-être alors faut-il imaginer des communautés restreintes d'utilisateurs qui se forgeront autour d'outils logiciels facilement utilisables (des sortes de « ghettos »), avec à côté, un modèle open source qui pourra encore survivre pendant de nombreuses années.

D'autre part, il me semble qu'il faut également tenir compte des contradictions indépassables de l'*escalade technologique* que vous mentionnez dans votre commentaire. Si le modèle open source peut être une solution pour compenser la gratuité « contrainte » des biens immatériels (contrainte car ces biens seront librement diffusés, ou crackés, et pour les raisons que vous évoquez) et en même temps appuyer l'escalade à l'innovation (produire des logiciels gratuits pour de nouvelles machines), ce modèle ne tiendra pas longtemps, de mon point de vue, étant donné les désordres qu'il risque d'engendrer. Le modèle de la course à l'innovation technologique, ou celui de la rotation par l'obsolescence des biens, pourront-ils résister aux désordres écologiques qu'ils génèrent et à la pénurie croissante qu'ils risquent d'engendrer ? Je prend acte, d'un point de vue sociologique, que de nombreuses personnes commencent à croire que non, notamment dans l'économie sociale et solidaire où la prise de conscience s'est faite depuis longtemps ; et qu'il est donc fort probable qu'ils vont agir en conséquence. Les modèles fondés autour de la gratuité, de l'ouverture, du partage, de la propriété collective, constitueront alors des modèles de substitution sur lesquels les acteurs sociaux se rabattront, plus ou moins de gré ou de force ! C'est ce que j'ai voulu exprimer dans ma conclusion.

Reste à savoir si ces modèles qui se développent actuellement, avec toutes leurs limites, sont le reflet d'une simple « mode » ou agitation, ou s'il sont au contraire les prémises d'un véritable « mouvement social », d'un changement de « paradigme social et économique ». Il me paraît difficile de répondre à cette question, mais en tous les cas, ce que l'on peut constater, c'est qu'il y a bien une forte innovation organisationnelle, juridique, technologique, sociale, au sein de ces expérimentations sociales. Ce qui laisse penser que le mouvement n'en est probablement qu'à ses débuts, et que par un processus de tâtonnements et d'erreurs, et peut-être aussi de justification idéologique, il va progressivement créer et mettre en place des modèles organisationnels de plus en plus efficaces et performants. Mais je pense qu'il est important de souligner dès à présent que ces modèles différeront des marchés et des bureaucraties. Pour éviter, notamment, qu'ils soient récupérés. C'est pour cela qu'il me semble primordial de définir dès maintenant quels sont

ces nouveaux modèles, au niveau micro, macro et mésosocial. D'où l'intérêt qu'il peut y avoir à définir des entités antagonistes aux marchés et aux appareils, fondés sur des pratiques, des valeurs, des formes de régulation spécifiques, à l'instar des réseaux de collaboration solidaire d'Euclides Mance³, ou de la personne nouvelle de Carl Rogers⁴. Même si ces réseaux, ou ces modèles comportementaux, s'affineront au fur et à mesure de la recherche et de l'évolution des pratiques concrètes, et seront probablement fondés sur un compromis plus fort qu'aujourd'hui avec le marché et les systèmes bureaucratiques.

J'espère avoir répondu en partie à vos questions et je vous remercie pour l'attention que vous avez portée à mes travaux et l'aide que vous avez pu m'apporter durant ma thèse.

Benjamin Grassineau

3 Voir Euclides Mance, *La révolution des réseaux : la collaboration solidaire comme alternative post-capitaliste à la mondialisation*, Paris, Descartes, 2003.

4 Voir Carl Rogers, *Un manifeste personnaliste : Fondements d'une politique de la personne*, Paris, Dunod, 1987.